Un mauvais plaisant a décroché le plat à barbe qui sert d'enseigne à M. Lison, coiffeur, rue de Menin. Plainte a été déposée.

Infanticide à Bondues. — On a découvert dans une citerne à purin, dépendant de la ferme des « Grands-Obaux », située près du fort de Bondues, le cadavre d'un enfant nouveau-né, paraissant avoir vécu de 4 à 10 jours. Le petit corps a été porté à la mairie.

Hier matin, la gendarmerie de Tourcoing s'est rendue à Bondues pour faire une enquête sur cet infanticide.

Bousbecques. — *Incendie.* — Avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans le teillage mécanique de MM. Catteau frères.

Les pompiers, sous la direction de M. Louis Lemaire, lieutenant du bataillon de Wervicq-Sud ont courageusement combattu le fléau et s'en sont rendus maîtres après plusieurs heures d'efforts les plus énergiques.

Les dégâts ne sont pas encore évalués, mais ils sont relativement importants. Ils sont couverts par des assurances.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE. Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

La séance solennelle de la société de Géographie. — La société de Géographie de Lille a tenu, dimanche après midi, dans la salle de l'Hôtel du Maisniel, sa séance solennelle.

Le comité avait eu l'heureuse inspiration d'inviter à cette cérémonie, M. Georges Perrot, l'éminent directeur de l'Ecole Normale supérieure, membre de l'Institut et un de nos archéologues les plus distingués.

La séance s'ouvre à 3 heures 1/2. Elle est présidée par M. Paul Crépy, l'honorable président de la société.

Sur l'estrade prennent place, MM. Georges Perrot, Saisset-Schneider, préfet du Nord, le chanoine Dehaisne, secrétaire général des Facultés catholiques; Brunel inspecteur d'Académie; Faucher, ingénieur des poudres et salpêtres; Van Hende. Alfred Renouard, secrétaire général de la société; Eeckman, secrétaire-adjoint; Quarré-Reybourbon; Leburque-Comerre, de Roubaix; François Masurel et Paillard, de Tourcoing; Merchier, professeur d'histoire et de géographie au lycée de Lille.

Dans la salle, nous remarquons, MM. Delesalle, président de la Chambre de commerce de Lille, Neterin, directeur des postes et télégraphes; Léonard Danel, Bigot, Houzé de l'Aulnoy, Gosselin, proviseur du lycée de Lille et maintes notabilités savantes, industrielles et commerciales.

M. Paul Crépy a exposé la situation de la société de géographie. Parlant notamment de Roubaix-Tourcoing, il a retracé la fondation des sections de ces deux villes, dirigées avec tant de dévouement et d'intelligence, par les vice-présidents, MM. Henry Bossut et François Masurel.

Après le discours de M. Crepy, M. Perrot a traité le sujet suivant : La Chaldée et la Syrie. Il a obtenu un très vif succès.

M. A. Renouard a lu ensuite un compte-rendu très spirituel et très applaudi des travaux de la société pendant l'année 1887.

M. Eeckeman a proclamé la liste des récompenses, que nous avons publiée, il y a quelques mois.

Samedi soir, sur un trottoir du théâtre, M. Charles Courtisse, capitaine du génie à Lille, a été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Reconduit à son domicile, par ses collègues, qui l'accompagnaient, M. Courtisse, sur l'avis de M. le médecin militaire Favie, a été transporté à l'hôpital militaire sans avoir repris connaissance.

Commission départementale du Nord. — La commission départementale se réunira mercredi 1er février prochain, à deux heures et demie précises.

Accident mortel à l'Hospice Comtesse. — Un affreux accident s'est produit samedi soir, vers cinq heures, à l'Hospice Comtesse.

L'un des plus vieux pensionnaires de l'établissement, Gheens, âgé de 88 ans, regagnait le dortoir, quand il fit un faux pas dans l'escalier et tomba sur le palier : on le releva portant à la tête les plus graves contusions, et on le transporta aussitôt à l'infirmerie.

Le malheureux vieillard succomba quelques heures plus tard.

Mariage. — Le *Gaulois* de Paris annonce le prochain mariage de M. le comte de Moucheron avec Mlle Catherine de Muyssart, seconde fille de la comtesse de Muyssart, née Des Courtils de Merlemont.

Mlle de Muyssart descend de M. le comte Charles de Muyssart, qui remplit si longtemps et avec tant de distinction les fonctions de maire de la ville de Lille sous le premier Empire et la Restauration.

Le Nouveau Cercle. — La commission administrative du *Nouveau Cercle* s'est réunie dimanche matin et a constitué de la façon suivante son bureau pour l'année 1888 :

Président, M. Emile Duprez ; vice-présidents, MM. Soubeiran et Charles Mulle, secrétaire général, M. René de Rieux ; trésorier, M. Alfred Renouard ; trésorier-adjoint, M. Carlos Desmazières. Les autres membres de la commission sont : MM. Emile Godron, Paul Meurisse, Benjamin Delgutte, René Baudon et Maurice Danset.

Société des Sauveteurs du Nord. — Dans l'assemblée trimestrielle tenue hier, M. Lebon, capitaine rapporteur près le conseil de guerre à Lille, a été réélu, pour cinq ans, président de la Société des Sauveteurs du Nord.

Nominations universitaires. — Un congé d'inactivité est accordé à M. Loux, professeur d'allemand au collège de Dunkerque : M. Sergent, professeur d'allemand au collège de Saulieu, est nommé sur sa demande professeur d'allemand au collège de Dunkerque, en remplacement de M. Loux, en congé d'inactivité; M. Parisot, licencié ès sciences mathématiques, ancien maître répétiteur au lycée de Lille, est nommé maître répétiteur (1re classe) au lycée de Laon (emploi nouveau); M. Guérin, aspirant répétiteur au lycée de Valenciennes, est nommé maître répétiteur (2e classe) au lycée de Laon (emploi nouveau); M. Tronde, bachelier ès lettres et ès sciences, ancien maître d'études au collège de Cambrai, est nommé maître répétiteur (2e classe) au lycée de Laon (emploi nouveau); M. Cappart, maître répétiteur (2e classe) au lycée de Lille, est nommé maître répétiteur (1re classe) audit lycée.

M. Charles Verdière, maître répétiteur (2e classe) au lycée de Lycée de Lilie, est nommé maître répétiteur (1re classe) au dit lycée ; M. Tellier, bachelier de l'enseignement secondaire spécial, aspirant répétiteur pour l'enseignement secondaire spécial au lycée de Tourcoing, est nommé maître répétiteur (2e classe) pour le même enseignement au dit lycée; M. Dizy est nommé maître répétiteur pour l'enseignement secondaire spécial au collège du Quesnoy : un congé d'inactivité est accordé à M. Justice, professeur de cinquième et sixième au collège de Saint-Pol ; M. Raison, licencié ès lettres, ancien bourzier de licence est nommé professeur de cinquième et sixième au collège de St-Pol, en remplacement de M. Justice, on congé d'inactivité.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le grand concert que donnera, mardi soir, au grand théâtre, le *Choral Nadaud* s'annonce sous les meilleurs auspices.

Une des grandes attractions de cette soirée sera certainement la présence de M. Henri Marteau, jeune violoniste de quatorze ans qui, malgré son âge, possède une réputation d'artiste déjà bien établie. Voici, à son sujet, quelques appréciations de journaux dont la compétence en la matière ne peut pas être mise en doute :

Le Voltaire. — SOIRÉE DE PIERRE VÉRON. — Les privilégiés qui ont eu la bonne fortune d'assister à la soirée que vient de donner M. Pierre Véron, ont pu entendre un jeune virtuose de douze ans, qui, sur le violon, possède déjà les qualités d'un maître. Le jeune Henri Marteau, dont nous voulons parler, est le filleul de M. Planté; il a exécuté la *Berceuse* de Sivori en véritable artiste.

Lorsqu'on a M. Planté pour parrain, noblesse de talent oblige!...

Charivari. — J'ai garlé pour finir une surprise due à Francis Planté. Il s'agit d'un tout jeune violoniste, son filleul, — Henri Marteau — qui n'a que douze ans et demi, et qui a joué en grand artiste la *Berceuse* de Sivori. Ce n'est point là un vulgaire prodige; c'est une étoile qui se lève.

Progrès artistique. — Je n'aurai garde d'oublier le tout jeune violoniste, M. Marteau, qui vous joue du Raff, du Wieniawski, du Sivori, comme s'il avait fait aller l'archet trente ans durant. Et il n'en a pas treize. Il a le style, la justesse, la distinction : trois qualités qu'on rencontre rarement ensemble, surtout à ce jeune âge.

Le Figaro. — CONCERT DE BIENFAISANCE A PARIS. — M. Henri Marteau a déjà été très applaudi à la soirée de Pierre Véron : c'est un tout jeune violoniste, filleul de Francis Planté : il n'a que douze ans et joue déjà comme un artiste consommé.

Gounod qui tient en haute estime le jeune artiste a composé pour lui *La Vision de Jeanne d'Arc* qu'il lui a dédiée. M. H. Marteau doit partir prochainement pour Londres, où il paraîtra dans plusieurs concerts, auparavant, il se fera probablement entendre à Vienne. Le *Choral Nadaud*, a voulu donner à M. H. Marteau un gage de sa reconnaissance en lui offrant un magnifique chevalet qui sera exposé chez M. Bernard fils, Grande-Rue.

M. Dupuy, ténor, qui prêtera aussi son concours à cette fête, est un artiste dont Roubaix a la primeur. Nous savons qu'il se destine à une scène importante. Sa voix est jeune, éclatante, et d'une grande pureté.

Le beau talent de M. Dupuy que nous avons pu juger dimanche à la répétition qui a eu lieu au Grand Théâtre, contribuera dans une large part au succès du concert.

Grand-Théâtre de Lille. — La charmante représentation organisée par l'*Union des Femmes de France* avait attiré au Grand-Théâtre de Lille une assistance nombreuse et choisi dans laquelle — et c'était de droit, on remarquait un très grand nombre de dames.

Parmi les personnalités présentes se trouvaient M. le préfet du Nord; M. le général de France; M. Géry Legrand, maire de Lille et Mme Géry Legrand; M. Gubian, procureur de la République, et Mme Gubian; M. Dutilleul, adjoint au maire, et Mme Dutilleul; M. le docteur Arnould, directeur du service de santé du 1er corps d'armée; M. Longgaye, président de la Société de secours aux blessés de terre et de mer; MM. les doyens et de nombreux professeurs des Facultés de Lille; MM. Bère, Wertheimer, Dufie, Baggio, conseillers municipaux; M. Druez, commandant des pompiers, etc., etc.

On a interprété la comédie *Les Esprits mariteurs* qui a été suivie de nombreux intermèdes. M. Moy, doyen de la Faculté des lettres de l'Etat, a fait ensuite une conférence sur Labiche. Il a notamment parlé du *Voyage de M. Perrichon*, qui a été ensuite représentée.

NORD

Les réclamations relatives aux contributions directes. — A partir du 1er février prochain, un registre sera déposé dans toutes les mairies pour recevoir les réclamations relatives aux contributions directes.

C'est l'application de la loi du 21 juillet 1887. Cette disposition a pour objet de simplifier, pour les réclamations manifestement légitimes, les formalités aujourd'hui exigées pour obtenir des décharges ou réductions d'impôts.

Le public n'aura qu'à se présenter à la mairie dans le délai d'un mois à partir de la publication du rôle.

Nos représentants au Parlement. — Dans le scrutin sur la déclaration d'urgence et sur le passage à la discussion des articles du projet de loi portant approbation d'un traité d'amitié et de commerce entre la France et le Mexique, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*, sauf M. Trystram, retenu à la commission du budget.

Sur la déclaration d'urgence de la proposition de M. Basly tendant à faire accorder un crédit de 100,000 fr. pour les ouvriers de Bessèges et Terre-Noire, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*, sauf M. Trystram, qui a voté *pour*.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Ployart, ancien curé de Bantigny, décédé, vendredi à Raimbeaucourt où il s'était retiré le 1er octobre dernier.

Ses funérailles auront lieu lundi, à 11 heures.

M. Ployart était âgé de 72 ans. Il était né à Raimbeaucourt le 4 avril 1816. Ordonné prêtre le 13 juin 1840, il fut nommé vicaire à Fromelles, puis à Orchies le 3 novembre 1842, à Tourcoing Saint-Christophe le 29 mai 1844.

Nommé curé de Bantigny le 1er janvier 1851, il est resté à la tête de cette paroisse jusqu'au 23 septembre dernier, où la fatigue l'a forcé à se retirer à Raimbeaucourt dans sa famille.

Chronique du travail. — La grève des ouvriers marbriers de Cousoire continue : aucune entente n'a pu encore s'établir entre les patrons et les ouvriers. Ceux-ci ont décidé, dans une réunion tenue ces jours derniers, de prolonger la grève pendant trois mois si les patrons persistaient à maintenir leurs conditions.

Victor Juste, le meneur, arrêté lundi soir par le maréchal des logis Leriche et le gendarme Decornes, pour outrages et rébellion, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Avesnes à six mois de prison et cinq ans de surveillance.

Incendie d'un clocher par la foudre. — Vendredi soir, un violent orage a sévi sur une partie du Cambrésis et de l'arrondissement d'Avesnes.

Il a été funeste au clocher de Momignies. La foudre est tombée sur l'extrémité supérieure de la croix et, au même instant la charpente a pris feu. La pompe de Momignies, servie par les habitants, a détaut de pompiers, a réussi à préserver l'église, pendant que de courageux citoyens montaient hardiment le long de la flèche et y opéraient une section qui l'a préservée d'une destruction totale. Le coq est tombé avec l'extrémité brûlée.

Le clocher, qui était un des plus beaux des environs, avait été restauré en 1703 et les dépenses pour la tour et la flèche s'étaient élevées à 1.680 florins. Il y est même, à cette occasion, un procès entre Momignies et à Beauwelz ; enfin, Beauwelz consentit à contribuer à la dépense, suivant la décision de Fénelon. C'est l'occasion de dire que l'illustre archevêque avait visité la paroisse quelques années auparavant (en 1699).

Dunkerque — *Le naufrage du steamer « Eyriaud-des-Vergnes, » de Dunkerque.* — On écrit de Cette, à la date du 26 janvier :

« Le steamer *Eyriaud-des-Vergnes*, de la Compagnie des bateaux à vapeur à hélices du Nord, de Dunkerque, est toujours couché sur babord, à quarante mètres de la côte sur les roches qui se trouvent près du poste d'observation des pilotes dans le fort Saint-Louis, à Cette.

» Les travaux de sauvetage des marchandises ont cessé aujourd'hui pour s'occuper de ceux des matériaux de l'arrière du batiment, qui sont sauvetés par une équipe de scaphandriers.

» Le navire est très renflouable. Bien que les chaudières soient submergées, la chambre des machines, qui se trouve au niveau de la mer a déjà été étanchée.

» Un traité vient d'être passé entre les compagnies d'assurances et la maison Chambon, de Gênes, qui doit rendre le navire dans les docks de Marseille à ses risques et périls.

» Quatre pompes ont été installées ce matin, deux à l'arrière et deux à l'avant. Chacune d'elles (pompe d'Aterre), ayant un diamètre de dix-huit centimètres doit extraire hors du navire mille tonnes d'eau à l'heure.

» On espère donc, si le beau temps continue et si les vents du Nord qui viennent de s'élever ne tournent pas à l'est et subitement ainsi qu'il arrive fréquemment dans nos parages, les travaux de renflouement commencent définitivement samedi, que lundi ou mardi, le navire sera à flot et déchargé de ses marchandises.

» On parle pour ce renflouement d'une somme de 85,000 francs qui ne serait payée à la maison chargée de sauvetage qu'après l'entrée du vapeur dans la cale de radoub de Marseille. »

— Une violente bourrasque, accompagnée de tourbillons de neige, souffle sur notre littoral depuis douze heures environ. Pour le moment, aucun sinistre à signaler, plusieurs navires se trouvent mouillés sur notre rade, entre autre le trois-mâts anglais *Annie-M-Law*, venant de Philadelphie avec pétrole et dont l'équipage s'est tout dernièrement révolté en rade. Le *Annie* a très bien enduré le mauvais temps, jusque maintenant.

Wormhoudt. — Le parquet de Dunkerque a opéré samedi à midi une descente à Wormhoudt. Voici ce qui nécessite la descente de ces magistrats :

Le 16 janvier, un incendie détruisait une ferme et une grange appartenant au sieur Alfred Leurèle et située au hameau le Krulle.

Avant qu'on puisse porter secours, le corps du bâtiment qui, du reste, n'était pas habité, était la proie des flammes. On mit ce sinistre sur le compte des maraudeurs qui pullulent dans nos campagnes et la compagnie d'assurances le *Soleil* allait payer, lorsqu'on apprit qu'un individu du nom de V... avait tenu certains propos dans un cabaret :

« Oui, disait-il, Leurèle m'a offert le 8 janvier, une somme de 100 francs pour que je mette le feu à sa ferme, mais j'ai refusé. »

Les gendarmes se rendirent au domicile de V... qui confirma sa déclaration.

L'enquête se poursuit activement et le résultat de cette affaire ne sera connu qu'au retour du parquet.

PAS-DE-CALAIS

Nomination d'un conseiller de préfecture — *L'Officiel* publie une note disant que M. Serre, conseiller de préfecture de la Drôme, non installé est nommé conseiller de la préfecture du Pas-de-Calais.

BELGIQUE

Mouscron. — *Concert du Cercle.* — Grand succès, hier dimanche, à la grande salle du Cercle catholique, pour les élèves du collège St-Joseph qui y ont donné leur concert annuel, au profit des familles pauvres. La salle était pleine, et le nombreux auditoire, composé de Mouscronnois et de nombreux étrangers, venus surtout de Roubaix et de Tourcoing, n'a pas ménagé ses applaudissements.

L'Harmonie du collège, fondée il y a deux ans seulement, a enlevé avec justesse et entrain un allegro et une marche militaire; l'interprétation excellente de la *grande fantaisie de Faust* a soulevé les bravos de toute la salle.

Les *exercices gymnastiques* exécutés par les jeunes élèves du collège, ont obtenu un franc succès. Ils présentaient la musique, la lecture, la géographie et la géométrie sous des formes trop charmantes pour qu'on ne les goûtât pas. Les scènes des matelots et des gymnastes ont surtout été remarquées. Les chœurs ont eu une large part dans le succès de la soirée. Ils ont surtout bien exécuté la charmante partition de Rossini : l'*Air tyrolien*.

Nous devons une mention spéciale à un jeune clarinettiste de 13 ans, M. Phalempin qui a obtenu un succès bien mérité; il a fait preuve d'une souplesse et d'une diction remarquables et tous sont unanimes à lui prédire une brillante carrière musicale.

Mais le clou de la soirée a été, sans contredit, la représentation de la comédie : Le *Sous-Préfet de Corbilly*. Un déclassé qui est nommé sous-préfet, s'échine à élaborer des discours, à préparer des réceptions au ministre, à se donner enfin le ton et les allures d'un personnage officiel. Mais au moment, où il est installé, où son discours est prêt, où son costume est arrivé de Paris, le ministère tombe et avec lui le malheureux sous-préfet.

Les situations piquantes du sous-préfet vis-à-vis de ses administrés, de ses valets, du maire de la commune, l'affection inopportune dont le poursuivent ses cousins, pauvres paysans de la Normandie, leur arrestation à Paris, un tribunal d'une verve et d'une fantaisie impayables étaient bien faits pour dérider les auditeurs. Par leur jeu expressif les élèves ont interprété la pièce à la satisfaction générale.

Sous l'habile direction d'un musicien dont l'éloge n'est plus à faire et de maîtres dont tous apprécient le talent, les élèves du collège Saint-Joseph ont prouvé qu'ils avaient fait de grands progrès et qu'ils savent faire des prodiges quand il s'agit de soulager le malheur et l'infortune.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 28 et 29 Janvier 1888

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi.	121	déposants	25 nouveaux	19,776 »»
	Dimanche	217	»	40 »	43,337 »»
Lannoy.	»	30	»	5 »	10,775 »»
Croix .	»	7	»	1 »	795 »»
	Total des versements.			.	74 683 »»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi.	89	rembour.	effectués.	19,053 06
	Dimanche	137	»	»	25,819 26
Lannoy	»	13	»	»	6,303 »»
Croix .	»	11	»	»	3,552 30
	Total des remboursements			.	54,627 62

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par MM. E. Lecomte-Screpel et J. Dujardin, directeurs. A Lannoy, par M. Severin-Herbaux. A Croix, par MM. Eug. Caen et Louis Lepers.

Ordre du service. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/2*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FERMONT.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 janvier.* — Eugène Bostoen, rue Turgot, cour Deschamps, 5. — Julien Lagache, rues des Halles. — Palmyre Copejans, rue des Longues-Haies, 162. — Alphonse Dumoulin, rue de Lille, impasse des Arts — Claire Seenws, rue du Tilleul, cour Roussel, 8. — Anna Vanorden, au Hutin, rue Delespaul, 2 — Zulma Weck, Chemin des Couteaux, cour Lestienne, 6. — Léonie David, rue d'Avelghem. — Georges Neyrinck, rue Paul Bert, 2. — *Publications de mariages.* — Alphonse Dehem, 41 ans, trieur, à Lille, et Léonie Collard, 41 ans, laitière, à Lille. — Alphonse Geval, 22 ans, marchand fripier, rue de l'Alouette, et Flore Joby, 25 ans, cabaretière, rue de l'Alouette. — Arthur Descamps, 23 ans, mécanicien, rue Mornil, et Clémence Petit, 19 ans, sans profession, rue Mornil. — Charles Desrousseaux, 23 ans, fabricant, rue du Grand-Chemin, et Hortense Vinchon, 21 ans, sans profession, rue Jules Deregnaucourt. — Albert Barbotin, 22 ans élève à l'école centrale, rue d'Inkerman, et Louise Delvoye, 20 sans profession, rue de la Gare. — Benoit Verhulst, 22 ans, journalier, rue Duflot, et Pélagie Thienpont, 21 ans, tricoteuse, rue Duflot. — Gustave Hebbelinck, 26 ans, journier, rue Daubenton, et Clémence Devos, 25 ans, lesiveuse, rue Daubenton. — Pierre Desbonnet, 34 ans, tisserand, rue de la Fosse-aux-Chênes, et Juliette Prut, 34 ans, tisserande, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Samuel Vandenbroucke, 28 ans, menuisier, rue de l'Alma, et Anne Becu, 25 ans, p igneuse, rue du Nouveau-Monde. — Emile Leporte, 24 ans, tisserand, rue de la Fosse-aux-Chênes, et Antoinette Opulfens, 24 ans, sans profession, rue de l'Alma — Louis Motion, 38 ans, contre-maître, à Tourcoing, et Marie Leloup, 38 ans, journalière, rue des Recollets — Jac Mentz, 25 ans, marchand de lait, rue Cassel, et Charlotte Vraumonne, 40 ans, tailleuse, rue du Fontenoy. — Alphonse Leman, 30 ans, sellier, rue Stéphenson, et Sophie Lehoucq, 28 ans, dévideuse, rue de la Lys. — Henri Godin, 26 ans, typographe, et Henriette Petrait, 23 ans, tailleuse, rue du Général Chanzy. — Ferdinand Caparts, 39 ans, maître peintre, rue de l'Annoy, et Philomène Larivière, 23 ans, sans profession, rue Pierre-de-Roubaix — Joseph Verdoncq, 27 ans, tailleur de limes, rue de Condé, et Anna Marechal, 19 ans, bobineuse, rue Franklin. — Jean-Baptiste Lepers, 32 ans, bonlanger, à Leers, et Marie Destombes, 27 ans, sans profession, rue du Collège. — Arthur Devalez, 21 ans, trieur, rue Saint-Honoré, et Marie Verdoncq, 26 ans, soigneuse, rue archimède. — Michel Bort, 23 ans, sellier, rue Buffon, et Rosalie Weinet, 28 ans, peigneuse, rue Druot. — Julien Delplanque, 21 ans, sans profession, rue de Lille, et Thérèse Delcourt, 26 ans, sans profession, rue des Arts. — Napoléon Lefebvre, 35 ans, cylindreur, et Zoé Lelièvre, 26 ans, servante à Ascq. — Regis Dazin, 26 ans, employé de commerce, rue Willereau, et Irma Belin, 21 ans, tailleuse, rue des Fleurs. — Georges Pucquet, 25 ans, sergent de ville, rue de l'Alouette, et Sévérine Vallée, 20 ans, couturière, rue de l'Alouette. — Jean-Baptiste Facq, 25 ans, débourreur, rue de Redoute, et Marie Dutrannoy, 33 ans, peigneuse, rue de la Redoute — *Déclarations de décès du 29 janvier.* — Gabrielle Segard, 3 mois, rue Lafontaine, 16. — Henri Parent, 57 ans, rue d'Alma, fort Frasez, 110. — Gabrielle Foulon, 10 mois, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 3. — Jean-Baptiste Dumortier, 58 ans, rue du Collège, 48.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUMORTIER-LIAGRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Xavier DUMORTIER, décédé subitement à Roubaix, le 28 janvier 1888, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister, aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 31 courant, à 9 heures, en l'Eglise Saint-Martin, à Roubaix. — *L'assemblée à la maison mortuaire*, rue du Collège, 48. — Les Vigiles seront chantées le lundi 30 à 4 heures.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 1er février 1888, à dix heures, pour le repos de l'ame de Dame Pélagie-Joseph LIAGRE, veuve de M. Cyrille BOYAVAL, décédée à Roubaix, le 11 janvier 1888, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Des obits seront célébrés en la même église : vendredi 3 février, à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie du Sacré-Cœur; à 8 heures, Obit de la Conférence des Dames de Saint-Vincent de Paul ; samedi 4, à 7 heures, obit de la Confrérie de Notre-Dame des Victoires; à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie de Notre-Dame du Saint-Suffrage; mardi 7, à 7 heures, obit de la Confrérie de Notre-Dame de la Bonne Mort; à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie du Saint-Sacrement. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 1er février 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Françoise POLLET, veuve de M. François SCREPEL, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1887, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 31 janvier 1888, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Louis DEFRENNE, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1887, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

L'inventeur du télégraphe électrique. — C'est un fait connu que Galilée connaissait l'importance de l'emploi de deux aimants pour la transmission de la pensée à distance, sans voir cependant comment cela pourrait être réalisé en pratique. Il y a de cela deux cent cinquante ans. On vient de démontrer qu'un Allemand a mis l'idée en pratique du temps de Galilée. Il existe, en effet un vieux bouquin datant de 1622, dans lequel il est fait allusion à cette expérience. Voici le titre exact de ce livre :

« L'incredulité et mescreance du sortilege plaisant ement convaincue par P. de l'Ancre, conseiller du Roy en son conseil d'Estat à Paris. Chez Nicolas Byon, rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Ciande et de l'Homme Sauvage MDCXXII. »

Le passage qui fait mention de cette expérience est ainsi traduit : « Nous pouvons vous dire un grand et admirable secret qu'un certain Allemand a montré au roi Henri, qui, par son habileté et son audace, est capable de parler à ceux qui sont loin de lui, grâce à la vertu de l'aimant. Il frotte d'abord deux aimants ensemble, et les fixe séparément sur deux cadrans sur lesquels sont gravées les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Si l'une des personnes veut parler avec l'autre, elle fait tourner l'aiguille de son cadran et l'arrête sur les différentes lettres des mots qu'elle veut exprimer; l'aiguille de l'autre cadran placé à distance exécute les mêmes mouvements.

Lorsque le roi a connu ce secret merveilleux, il lui a défendu de le révéler, et s'est effrayé que par ce moyen, il puisse s'établir des communications entre les armées de ses ennemis et les places assiégées. »

Le roi auquel cet extrait fait allusion ne peut être que Henri IV, ce qui fixe l'invention antérieurement à l'année 1610, année dans laquelle Henri IV fut assassiné. L'inventeur doit, pour actionner son téléigraphe, avoir fait usage de fils dont il n'est pas fait mention dans l'extrait ci-dessus. Il semble étrange que Galilée et l'Allemand anonyme aient été empêchés, le premier par l'Inquisition, le second par un monarque puissant, de pousser plus loin leur invention, et que l'application de cette invention se soit ainsi trouvée retardée de plus de deux siècles, jusqu'en 1837, époque à laquelle Cooke et Wheatstone construisirent le premier télégraphe électrique pratique.

Pour les gastronomes. — Les Chinois mangent-ils ou ne mangent-ils pas les nids d'hirondelles? Cette question a soulevé chez nous, depuis bien des années, des controverses et des plaisanteries sans fin. Les uns haussaient les épaules et reprochaient aux voyageurs, revenus de là-bas, d'abuser de la crédulité des Occidentaux. « A beau mentir qui vient de loin ! » dit le proverbe. Les autres ne tarissaient point en railleries sur ce monde de barbares où l'ordure d'oiseau est un régal.

Qu'y avait il de vrai au fond de ce racontar, et si, en effet, le nid d'hirondelles figure sur la table des mandarins, sous quelle forme y est-il mangé, et à quelle sauce?

Grâce aux indiscrétions d'un journaliste français qui revient d'Annam, nous voilà désormais renseignés, — car c'est en Annam et non en Chine, que ces friandises se réceltent.

Les principaux centres de production sont de petites îles de la baie de Tourane, dont la plus importante est l'île de Cu-lao-Cham, à hauteur de l'embouchure de la rivière Faï-Foo.

L'industrie des nids d'hirondelles est en Annam un monopole. Il y a des monopoles dans tous les pays. Les Annamites ont une « Compagnie des nids d'hirondelles » comme nous avons en France une « Compagnie des allumettes. »

L'histoire de ce monopole est assez curieuse.

Un empereur d'Annam, nommé Gia-Long, avait promis, par écrit, une forte récompense à ceux de ses sujets qui sauraient découvrir, dans la limite de ses Etats, un aliment ou une boisson capables d'être pour le commerce indigène une source sérieuse de profits.

Un Annamite ayant révélé au souverain la « recette » du nid d'hirondelles, le monopole de l'exploitation lui en fut concédé, à lui et ses descendants.

Les membres de cette famille privilégiée payaient une redevance annuelle à l'Etat, en échange de laquelle — outre le bénéfice de l'exploitation — ils étaient exemptés des corvées provinciales, des appels militaires et l'impôt personnel.

TRIBUNAUX

Le procès du général Caffarel

On se souvient dans quelles circonstances fut suspendu tout à coup, le 9 novembre dernier, le procès intenté au général Caffarel et à Mme Limouzin. Ce fut à la suite de l'incident de la lettre filigranée qui démontrait qu'il y avait eu substitution de lettre dans le dossier. La Chambre des mises en accusations fut alors saisie de l'affaire, mais elle rendit un arrêt de non-lieu en faveur de M. Wilson et Gragnon, renfermant, il est vrai, les considérants les plus sévères.

Depuis, Mme Limouzin, s'appuyant sur ces considérants, forma une nouvelle instance devant la cour de cassation. Elle négligea cependant une petite formalité nécessaire : le dépôt au greffe de la cour d'une provision pour les frais de cette instance. Aussi vient-elle d'être déclarée déchue de son pourvoi.

En conséquence, rien ne s'oppose plus à la reprise du procès. Les débats ayant été interrompus au moment où Me Aliès avait déjà plaidé pour Mme Limouzin, Me Habert pour Lorentz, il reste uniquement à entendre la défense de Me Demange, pour le général Caffarel. Mais le parquet voudra-t-il reprendre cette affaire avant que l'information ouverte contre M. Wilson soit terminée? Si partiale que se soit montrée la justice à l'égard du gendre de M. Grévy, peut-être n'osera-t-elle pas cependant aller jusque-là.

CHOSES ET AUTRES

— Il paraît, cher monsieur, que vous avez été volé d'une forte somme par un de vos employés?

— Hélas! oui! un garçon qui avait toute ma confiance.

— Oh! alors!

— A qui je laissais chez moi la haute main.

— Et vous vous étonnez qu'il vous ait fait main basse!

***

Mme de X..... vient de prendre un nouveau maître d'hôtel. Avant qu'il ne commence son service, elle le promène par la maison en lui expliquant ce qu'elle attend de lui. Le valet l'écoute silencieusement, mais son visage exprime la plus vive admiration. Enfin, lorsque elle a fini, il lève les yeux et les bras au ciel et s'écrie avec sentiment :

« Quel ordre! quels soins! Ah! si j'avais une femme comme madame! »

REVUE DES MODES

Paris, 28 janvier.

Les bijoux deviennent légion. Ils se montrent dans mille incarnations nouvelles, et l'on ne saurait ne point s'occuper d'eux.

Dans un temps, on avait, en fait de bijoux, la traditionnelle pendeloque tombant jusqu'aux épaules, des broches, des colliers, des bracelets ; un bouquet de corsage quant on était élégante et riche. Mais, en somme, l'on voyait peu de bijoux.

Aujourd'hui, toute jeune fille a, en se mariant, des écrins de princesse, et chaque année, elle ajoute à ses écrins une parure nouvelle, une fantaisie séduisante.

Commençons par la coiffure, si vous le voulez bien. Nous avons les petits peignes Lilliput, dont nous avons déjà donné la description et le dessin ; les épingles d'écaille en forme de fourche à deux dents avec galerie de diamants ; les épingles en or pour maintenir les capotes ; les autres épingles, en or ou enrichies de diamants que l'on pique dans les chapeaux. Puis toute la collection des bijoux de diamants pour le soir ; fleurs, oiseaux, aigrettes, diadèmes, couronnes, etc.

Aux oreilles, on ne porte plus de pendeloques, malgré la résurrection qu'en ont tentée quelques grandes dames, autant pour sortir de leurs écrins de beaux bijoux que pour profiter de la forme de ces pendants d'oreilles, qui cachent le long des joues certains plis ou certaines lignes.

Donc toutes les boucles d'oreilles sont rondes : tantôt ce sont de magnifiques solitaires, des perles seules ou entourées de brillants ; des pierres précieuses, émeraudes ou saphirs, également entourées de brillants plus petits, etc., etc.

Au cou on ne porte rien en toilette de ville; seulemens une broche, et il en est bien des modèles. D'abord des fantaisies de tous genres, qu'on ne peut énumérer. Ce qui est le plus classique, c'est la miniature Louis XV, avec monture de brillants en cercle ou en forme de ruban ; beaucoup de pièces de monnaie ou de médailles anciennes ou étrangères.

Il y a des épingles de nourrice, faites d'une barrette de brillants ou de pierres de couleur alternées de brillants. Ces épingles servent à piquer une fleur au corsage, à fixer un nœud de dentelle, une draperie, etc.

Au bal, il y a tous les colliers qu'une belle fortune peut s'offrir : les perles, les colliers de chiens en diamants et pierres; puis les agrafes de corsage, cueillies dans les champs où les jardins en copiant en poussière de diamant ou en brillants éclatants les plus jolies de nos fleurs, les plus élégants de nos feuillages.

Les bracelets sont choisis tout particulièrement dans la collection des gourmettes souples et lâches, m